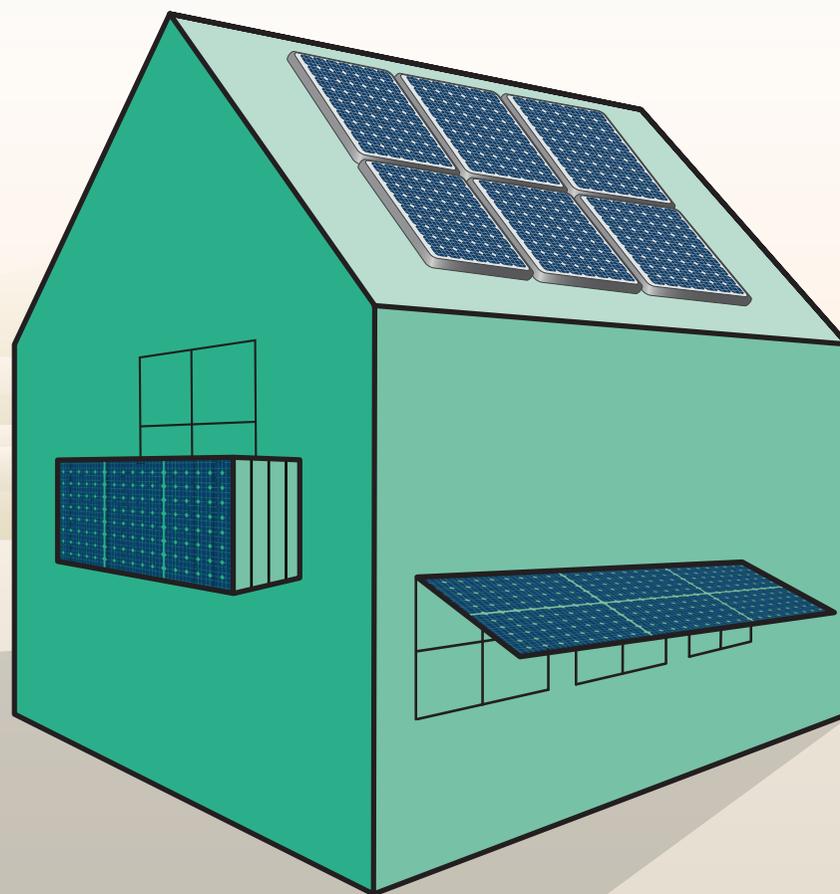


BBC

Bâtiments basse consommation BBC

Les solutions photovoltaïques de NEONEXT France



Le solaire photovoltaïque : votre atout dans le cadre de la RT 2012.

La nouvelle réglementation thermique RT 2012 va transformer le secteur de la construction en fixant le niveau de consommation d'énergie primaire à 50 kWhep/m²/an en moyenne (modulé en fonction de critères géographiques notamment).

Dans ce cadre, le solaire photovoltaïque apporte des solutions pour atteindre les objectifs de la RT 2012 et pour en limiter les surcoûts, quelque soit le type de bâtiment (individuel ou collectif). Pour rappel, la production électrique solaire est déductible à hauteur de 12kWhep/m²/an. Energiebau vous accompagne pour planifier et développer votre projet Bâtiment Basse Consommation.

Des applications multiples et esthétiques

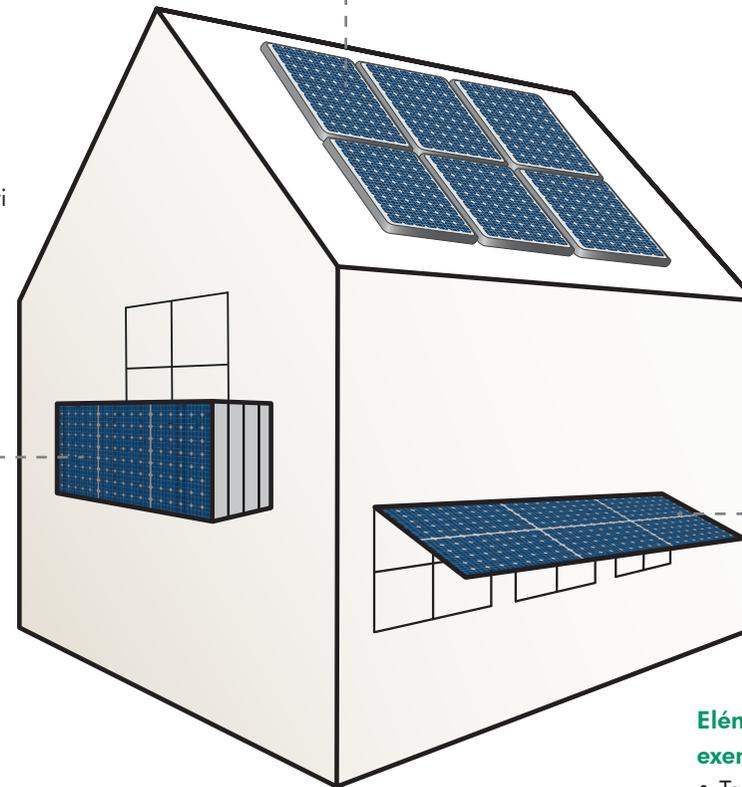
En fonction de vos obligations dans le cadre de la RT 2012, Energiebau France, avec ses partenaires-installateurs, sera vous conseiller la meilleure application pour votre projet, système de montage, panneaux solaires, onduleurs, ... Bref tous les composants d'une installation solaire adaptée à vos besoins.

LES AVANTAGES D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

- Atteinte des objectifs RT 2012
- Production d'électricité
- Economies d'énergie
- Réduction de la taille du système de climatisation
- Dans le cas d'un bâtiment collectif, les revenus issus de la production électrique peuvent être déduits des charges collectives.

Pose en façade, exemple les gardes-corps

- Tarif d'achat intégration au bâti
- Mise en valeur des bâtiments par une contribution visible tout en assurant une fonction sécuritaire



Pose en toiture (installation PV sur toit incliné ou plat – en intégration ou intégration simplifiée)

- Tarif d'achat selon implantation centrale
- Aspect esthétique

Intégration en verrière

- Tarif d'achat intégration au bâti
- Lumière naturelle

Éléments rapportés au bâtiment, exemple le brise-soleil

- Tarif d'achat selon implantation centrale
- Fonction climatique
- Lumière naturelle



A l'horizon RT 2020

D'ici une dizaine d'années, les bâtiments neufs devront être autosuffisants. Le solaire photovoltaïque apportera là aussi des solutions pour répondre à la future réglementation de la norme Bpos (Bâtiment à énergie positive).